

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

CABINET DU PRÉFET

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 3016/2008 du 16 juillet 2008
Portant modification de la composition du Conseil
Départemental de l'Education Nationale des Pyrénées-
Orientales

LE PRÉFET DES PYRENEES-ORIENTALES,
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le Code de l'éducation, Livre II – titre 3 – Chapitre V, et notamment l'article L.235-1 ;

VU le décret n° 85/895 du 21 août 1985 relatif aux Conseils de l'Education Nationale dans les départements et les académies, et notamment son article 4 ;

VU la circulaire interministérielle du 21 août 1985 relative à la mise en œuvre du transfert de compétences en matière d'enseignement public et la mise en place des Conseils de l'Education Nationale institués dans les départements et les académies (sauf départements d'Outre-Mer) ;

VU la circulaire du 19 novembre 1985 relative à la mise en œuvre du transfert de compétences en matière d'enseignement ;

VU l'arrêté préfectoral n° 3384/2007 du 18 septembre 2007 portant renouvellement du Conseil Départemental de l'Education Nationale des Pyrénées-Orientales ;

VU les propositions adressées par M. le Président de l'Association des Maires et Adjoints des Pyrénées-Orientales le 29 mai 2008 ;

VU les propositions adressées par M. le Président du Conseil Général le 3 juin 2008 ;

SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la préfecture du département des Pyrénées-Orientales ;

Adresse Postale : 24 quai Sadi-Carnot - 66951 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ⇒ Standard 04.68.51.66.66

Renseignements : ⇒ www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr/
⇒ contact@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'article 2 de l'arrêté n° 3384/2007 du 18 septembre 2007 est modifié comme suit :

I) Membres représentant les communes :

Titulaires

M. Gilles DEULOFEU
Maire de Prats de Sournia

M. Alain GOT
Adjoint au Maire de Saint Laurent de la Salanque

Mme Damienne BEFFARA
Maire de Millas

Mme Marie-Thérèse SANCHEZ-SCHMID
Adjointe au Maire de Perpignan

Suppléants

M. Jacques PUMAREDA
Maire d'Alénia

M. Yves PORTEIX
Maire de Sorède

M. Guy CASSOLY
Maire de Los Masos

M. Marcel AMOUROUX
Maire de Corneilla del Vercol

II) Membres représentant le Département :

Titulaires

M. Michel MOLY
Conseiller Général du canton de la Côte Vermeille

M. Pierre ESTEVE
Conseiller Général du canton de Saint Paul de Fenouillet

M. Jean-Jacques LOPEZ
Conseiller Général du canton de Rivesaltes

M. Louis CASEILLES
Conseiller Général du canton de Toulouges

M. Pierre AYLAGAS
Conseiller Général du canton d'Argelès sur Mer

Suppléants

Mme Hermeline MALHERBE-LAURENT
Conseillère Générale du canton de Perpignan VIII

M. Marcel MATEU
Conseiller Général du canton d'Elne

M. Henri DEMAY
Conseiller Général du canton de Vinça

M. Guy CASSOLY
Conseiller Général du canton de Prades

M. Georges ARMENGOL
Conseiller Général du canton de Saillagouse

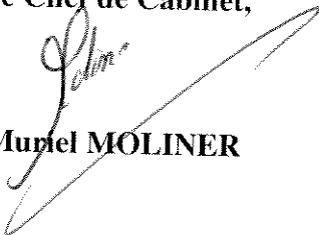
Le reste sans changement

ARTICLE 2 : M. le Secrétaire Général de la préfecture des Pyrénées-Orientales, M. l'Inspecteur d'Académie, Directeur des Services Départementaux de l'Education des Pyrénées-Orientales sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des membres du conseil et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Perpignan, le 16 juillet 2008

Signé : le Préfet,
Hugues BOUSIGES

POUR AMPLIATION
Le Chef de Cabinet,


Muriel MOLINER